[redacted]

CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE
CHAMPAGNE-ARDENNE
[redacted]

vendredi 25 avril 2014

COURRIER RECOMMANDÉ AR

Madame, Monsieur,

Par un courrier du 19 juin 2012, dont je vous joins la copie, je vous avais signifié ma volonté de ne pas voir renouveler ma Carte Bleue Visa par une carte comportant la fonction de paiement sans contact NFC.

Malheureusement, je constate que la carte que je viens de recevoir comporte bel et bien cette fonction, le logo NFC apparaissant dessus l'attestant.

En juillet 2013, la CNIL qui s'était saisie du problème de sécurité posé par la technologie de paiement sans contact déployée en France a affirmé que l'évolution du protocole n'offre toujours pas un niveau de sécurité suffisant. L'accessibilité sans consentement du porteur au numéro de la carte et sa date d'expiration est toujours possible par un tiers qui serait doté d'un matériel plutôt modeste. Ces informations, même si elles sont inutilisables telles quelles en France, peuvent parfaitement servir à faire des achats à l'étranger par Internet, et même à établir des duplicatas frauduleux de carte de paiement parfaitement opérationnel aux États-Unis notamment.

Les choses n'ayant pas évolué depuis juillet 2013 (http://www.cnetfrance.fr/news/securite-le-nfc-une-vraie-passoire-39797541.htm), que comptez-vous faire pour répondre à ma demande ?

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.